

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

No. R-3879-2014

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO, société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec,

(ci-après «Gaz Métro»),

AFFIDAVIT

(ART. 29 DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je soussigné, **SIMON GARNEAU**, faisant affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit:

1. Je suis Directeur, Ingénierie, gestion des actifs et géomatique chez Gaz Métro;
2. J'ai connaissance et j'atteste la véracité des faits qui sont allégués dans les pièces suivantes :

Cote Gaz Métro	Cote Régie	Questions DDR
GAZ MÉTRO-18, Document 1	B-0155	
GAZ MÉTRO-22, Document 2	B-0210	
GAZ MÉTRO-27, Document 1	B-0427	11.1 et 11.2
GAZ MÉTRO-27, Document 3	B-0551	12.8 à 12.15
GAZ MÉTRO-27, Document 5	B-0416	3-2.a) à 3-7.a)
GAZ MÉTRO-27, Document 6	B-0418	10.4
GAZ MÉTRO-27, Document 7	B-0420	10 à 12
GAZ MÉTRO-106, Document 1	B-0454	
GAZ MÉTRO-111, Document 2	B-0510	
GAZ MÉTRO-115, Document 8	B-0546	4-32.a) à c) et 4-34.a) et b)
GAZ MÉTRO-115, Document 9	B-0547	8 et 12

ET J'AI SIGNÉ

(s) Simon Garneau

SIMON GARNEAU

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi,
à Montréal, ce 2^e jour de septembre 2015

(s) Mélanie Beauvais, 181625

Commissaire à l'assermentation pour
tous les districts judiciaires du Québec